

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N ° CS1749

présenté par

Mme Brugnera, Mme Vignon, Mme Delpech, M. Buchou, M. Fugit, Mme Riotton,
Mme Jacqueline Maquet, M. Raphaël Gérard, Mme Errante et Mme Métayer

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.